

TARIFS FINANCIERS
Saison 2016/2017

Validés le 27 Février 2016 à Aurillac

Licences

Conformément à l'article 22 Titre VI du règlement intérieur et au vote de l'Assemblée Générale fédérale en date du Samedi 27 Février 2016

Les tarifications sont les suivantes : assurance comprise 0,23€ et 0,12€ pour les 0/6 ans

La période de prise de licences (via EXTRANAT) se situe entre le :

16 Septembre 2016 au 15 Septembre 2017

Natation Course/Eau Libre - Natation Synchronisée -
 Plongeon - Water Polo - Maîtres - Autres activités (2)

Part Régionale pour le Comité d'Auvergne	Plein tarif	13,80 €
	Tarif réduit (1)	8,90 €
FFN	Plein tarif	21,60 €
	Tarif réduit (1)	12,80 €
TOTAL	Plein tarif	35,40 €
	Tarif réduit (1)	21,70 €

(1) Tarif réduit : ENF, activités d'éveil (10 ans et moins - nés en 2007 et après), licences d'Eté

(2) Natation Bien être, récréatives, remise en forme et détente

Licence "SAVOIR NAGER" : Tarif unique 15 € sur tout le territoire. Le montant de la part régionale fixée réglementairement par la FFN (*) sera retourné aux clubs organisateurs de l'opération "Savoir Nager" dès la réception de la copie intégrale du compte rendu qui doit être transmis à la FFN par les clubs en application du cahier des charges fédéral.
 (*) 2.40€ au titre de la saison sportive 2016-2017

Ristourne par le CRAN aux Comités Départementaux

Licences (nouvelle ou renouvellement)	
Plein tarif et demi tarif	2,00 €

Mesures tarifaires applicables pour les clubs sur la partie LICENCE

Ne sont pris en compte que les clubs affiliés l'année précédente avec un minimum de 50 licenciés

Club affilié

Ristourne de **25%** sur la part régionale pour l'accroissement de licences par rapport à la saison précédente (uniquement sur la part supplémentaire).

Club "100% Licences"

15% de ristourne sur la part régionale des licences jusqu'au nombre de licences de la saison passée, puis la ristourne passe à **25%** pour l'accroissement des licences

Club labellisé

Ristournes nationales (voir le dossier de labellisation) - **5% de la part fédérale**

20% de ristourne sur la part régionale des licences jusqu'au nombre de licences de la saison passée, puis la ristourne passe à **25%** pour l'accroissement des licences

Droits d'engagement sur les compétitions organisées par le CRAN

	Epreuves individuelles	Epreuves de relais	Epreuves par équipes	Tarifs forfaitaires			
Nat Course	3,50 €		25,00 €	10,00 €	Meeting de Rentrée		
				5,00 €	Meeting du Sprint		
Nat Maîtres	3,50 €	3,50 €	25,00 €				
Water Polo				150,00 €	Championnat régional		
Nat Synchro	Figures imposées	Ballet Libre	Bal. Technique	Ballet Libre	Bal. Technique	Validés le 11 Septembre 2016 par le Comité Directeur	
		Solo/Duo/Eq	Solo/Duo/Eq	Combiné	Highlight		
	Circuit FINA	3,50 €	11,00 €	3,50 €	36,00 €		36,00 €
	Circuit Challenge		6,00 €		6,00 €		
Coupe d'Auvergne		6,00 €		6,00 €			

	Epreuves Individuelles
<i>Pass'compétition</i>	3,50 €
<i>Synchronat</i>	3,50 €

Les Engagements hors délais

Les engagements qui arriveront hors délai (après la fermeture de la période d'engagements sur Extranat) seront majorés de 100%

AUTRES MESURES FINANCIERES

Pour les clubs labellisés

Engagements

10% de ristournes (établi en fin de saison) sur les engagements aux compétitions régionales

Stages

Bonus de 10€ par journée stagiaire lors de stages organisés par le CRAN et complément de la politique tarifaire applicable à tous les clubs (dont le CNDS)

Championnats nationaux

aide aux sur la participation aux Championnats :

France 25 m

France Elite

Championnats de France par catégories d'âge

25€ par nageur et par journée de compétition (entre la 1ere et la dernière journée où il est engagé)

Autres mesures financières

Les Forfaits

Pas d'amende pour forfait, mais les droits d'engagements restent acquis.

Absence d'Officiel

Natation Course (sera adapté en fonction des réflexions à venir)

Sous réserve d'un seuil minimal de 5 engagements : 25€ d'amende par officiel manquant et par 1/2

réunion (1 officiel par tranche de 15 engagements plafonné à 4 Officiels par club concernant l'obligation de mise à dispositi

Non participation à l'AG

Pénalité de 100 euros

Participation aux organisations régionales et interrégionales

Compétition régionale : 50 € par demi-journée (les dépenses spécifiques seront soumises à accord préalable)

Compétition interregionale : selon convention signée entre le club organisateur et le CRAN (fonction du degré de prise en charge par le club)

Remboursement de frais

Dans la mesure du possible il est demandé aux membres du comité directeur, membres des commissions et dirigeants missionnés par le CRAN de mettre en œuvre les dispositions fiscales qui permettent de valoriser les frais de déplacement sous forme de dons à une association agréée déductibles des impts.

Le remboursement des frais de déplacement doit donc être exceptionnel et faire l'objet d'un accord préalable.

Le barème des indemnités kilométrique est fixé à : 0,35€/ km